Les ressources d'hydrocarbures : une source potentielle de stabilisation du pays ?

Bernard Respaut[1]

Introduction

Suite au récent engouement de l'Afrique pour les hydrocarbures, l'exploitation des gisements potentiels de gaz et de pétrole identifiés en RDC au cours des décennies précédentes est devenue une priorité à l'agenda des dirigeants congolais.

Ce développement suscite une question cruciale à laquelle ce chapitre tente d'apporter une réponse : le développement de l'exploitation des hydrocarbures en RDC constituera-t-il un facteur de stabilisation du pays ?

Si cette « manne pétrolière » est avérée, contribuera-t-elle à accélérer le développement économique de la RDC, à accroître le niveau de vie des Congolais, à éliminer les tensions et violences qui secouent la vie politique du pays ? Le Congo-Kinshasa jouera-t-il alors un rôle plus prépondérant dans la région des Grands Lacs, pour favoriser une meilleure coopération régionale sur les plans politique, économique et sécuritaire ?

Ou bien assisterons-nous à une croissance de la corruption, à une recrudescence des tensions internes et externes exacerbées par la lutte pour les ressources naturelles, au risque de déclencher une nouvelle spirale de violence, voire une balkanisation de la région ?

Pour répondre à cette question, nous évaluerons d'abord si les gisements d'hydrocarbures détectés en RDC présentent un potentiel réel et estimerons l'enjeu économique que leur exploitation pourrait représenter. Nous analyserons ensuite l'impact de pareille activité sur la situation sécuritaire du pays, ceci à travers un modèle qui explique l'influence de cinq variables clés sur la stabilité de la RDC. Cette notion de stabilité est décrite par le concept de « paix positive », qui se définit par « la présence des attitudes, institutions et structures qui créent et soutiennent les sociétés pacifiques » (Institute for Economics and Peace 2015).

---

[1] Remarque : ce chapitre repose sur la prestation d'approfondissement réalisée par l'auteur dans le cadre du cursus supérieur d'état-major pour officier de réserve, proposé par l'École royale militaire à Bruxelles (année académique 2015-2016).

Après avoir décrit l'état actuel de ces cinq variables, nous développerons un scénario qui débouche sur une stabilisation, une paix positive durable, afin d'illustrer l'importance d'une approche multifactorielle pour dégager des pistes de solution à un problème aussi complexe que l'accès de la RDC à une prospérité équitable et permanente.

1. Contexte de l'étude

1.1. La situation sécuritaire[2]

Depuis l'éviction du dictateur Mobutu en 1997, la RDC n'a toujours pas réussi à retrouver un point d'équilibre, une paix stable dans un État de droit.

La « grande guerre d'Afrique », qui a vu s'affronter sept nations dans l'Est congolais entre 1998 et 2002, s'est terminée sur un accord fragile, lequel n'a pas créé les conditions d'un véritable retour au calme dans la région des Grands Lacs. En témoignent les affrontements multiples jusqu'en 2009 entre forces armées congolaises (FARDC) et les miliciens du Congrès national de Défense du Peuple (CNDP), de l'Armée de Libération du Seigneur (LRA), des Forces démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) et plus récemment, la lutte contre le mouvement rebelle M23. Les exactions continuent à ce jour, comme le prouvent les exécutions sommaires de civils et les attaques contre les FARDC perpétrées entre octobre 2015 et janvier 2016 par les Forces alliées démocratiques (ADF-Nalu), les milices FDLR ou d'autres groupements armés comme les Maï-Maï (ONU, Conseil de Sécurité 2016).

L'Est congolais, cette mosaïque ethnique, ce théâtre de déplacements fréquents de populations, cette corne d'abondance avec ses mines d'or, de tungstène et d'étain, avec ses sols et ses lacs fertiles, cette région décentrée et donc peu sous le contrôle de Kinshasa, est devenu un territoire où plus de quarante groupes rebelles s'affrontent dans des alliances complexes et instables. Les FARDC y jouent un rôle confus, entre autres dans l'exploitation des « minerais de conflits » qui contribue au *resource curse* : la richesse naturelle de la RDC est détournée à des fins destructrices plutôt que de contribuer au développement économique du pays.

La situation sécuritaire en RDC est donc précaire : l'État central exerce un contrôle limité sur l'Est du pays par des éléments, soit mal entraînés, soit corrompus et donc peu fiables de ses forces armées<. Nombre de groupes rebelles parfois appuyés par des pays limitrophes y pillent les ressources naturelles et terrorisent les populations locales. La présence des 18 000 soldats de la MONUSCO depuis 2000 a jusqu'ici peu contribué à améliorer cette situation.

---

[2] Larmer *et al.* 2013 ; Lemarchand 2015 ; Human Rights Watch. 2014 (janvier).

1.2. Les ressources d'hydrocarbures

Le développement économique de la RDC se voit freiné par un approvisionnement insuffisant en énergie, même si son bassin fluvial présente un potentiel hydroélectrique considérable, estimé à 100 GW par l'Agence internationale pour l'Énergie (*Jeune Afrique* 9 juillet 2015). Mais développer ce potentiel requiert des investissements colossaux, avec de longs délais de réalisation, comme illustré par les projets des barrages Inga III et Grand Inga, dont la mise en œuvre et l'achèvement soulèvent encore bien des interrogations.

La mise en exploitation d'autres sources d'énergie, tels les hydrocarbures, s'avère donc une option digne d'intérêt pour contribuer à pallier ce déficit.

1.2.1. Le rôle actuel des hydrocarbures dans l'économie de la RDC

La RDC produit aujourd'hui quelque 20 000 barils de pétrole par jour, ce qui la place au 70e rang mondial, loin derrière ses voisins tels l'Angola, le Congo-Brazzaville ou le Sud-Soudan (figure 1).

Figure 1 : position comparative de la RDC dans la production de pétrole (2014)

Pays	Réserves prouvées		Production		Raffinage
	en millions de barils	en années de production	barils/jour	rang mondial	barils/jour
RDC	180	25	20 000	70	0
Congo-Brazzaville	1600	18	250 000	33	17 740
Angola	9000	14	1 742 000	14	40 010
Sud-Soudan	3750	47	220 000	38	0
Ouganda	2500	N/A	0	N/A	0
Égypte	4400	25	478 000	29	445 000
Algérie	12 200	24	1 420 000	18	484 500
Arabie saoudite	268 300	76	9 735 000	2	1 971 000
Russie	103 200	26	10 840 000	1	6 053 000

Source : World Factbook, Central Intelligence Agency 2016.

Toute la production est localisée au Kongo-Central, sur des gisements *off-shore* et *on-shore* (bassin Muanda, voir la figure 2) exploités par la société anglo-française Perenco, qui a repris les concessions de Chevron en 2000. Celle-ci produit 450 000 barils par jour au départ de concessions réparties dans 13 pays (Perenco 2015), ce qui la place dans la catégorie des entreprises pétrolières de petite taille (les « géants » tels Aramco, ExxonMobil ou Chevron produisent chacun entre 3 et 12 millions de barils par jour [Statista 2015]). Seul opérateur présent en RDC, Perenco exporte tout le pétrole brut extrait depuis son terminal flottant de Kalamu (figure 2). De nouveaux puits ont été forés entre 2012 et 2014 afin de maintenir la production au niveau de 20 000 barils par jour (Perenco 2015).

Figure 2 : carte des puits exploités par Perenco au Kongo-Central

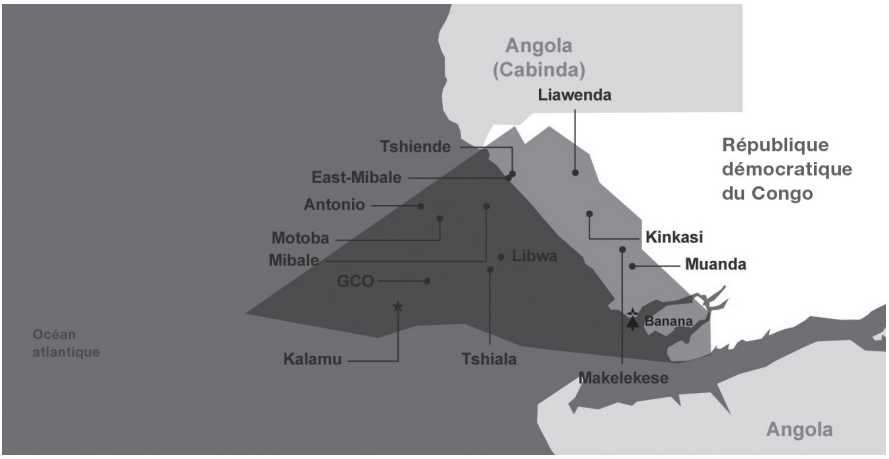

Source : Perenco 2015.

Aucun des barils extraits n'est traité en RDC : la raffinerie de Muanda (figure 2), construite en 1963 et propriété de la SOCIR (Société commerciale et industrielle de raffinage), est à l'arrêt depuis une vingtaine d'années (7sur7.cd. 31 octobre 2014). Un protocole d'accord a été signé fin 2014 avec la firme tunisienne EPPM pour mener une étude de faisabilité de la remise en service de la raffinerie (*Africa Energy Intelligence* 20 janvier 2015), mais rien n'indique aujourd'hui que ce projet évolue.

La production actuelle d'hydrocarbures contribue donc peu à l'économie de la RDC, mais représente toutefois une part non négligeable des revenus du Gouvernement :

- aucune électricité n'est générée à partir du pétrole extrait localement – les faibles quantités d'énergie issue des carburants fossiles le sont à partir de produits importés ;

- la valeur des exportations de pétrole s'élève pour 2014 à 770 millions de dollars, soit 2,3 % du PIB évalué à 33,2 milliards de dollars (ITIE RDC & Moore Stephens LLP 2015) ;
- les revenus de l'État générés par le pétrole représentaient 380 millions de dollars en 2014, soit 11,4 % des moyens du Gouvernement (*ibid.*).

La chute récente et brutale du prix du baril a cependant fortement entamé la contribution des hydrocarbures au budget de la RDC, puisque celle-ci se calcule en pourcentage de la production physique (redevance, impôt sur le profit et part de l'État dans le *profit oil* – voir l'annexe 1). À production constante, ces recettes seront divisées par deux en 2016.

Un accroissement du rôle des hydrocarbures dans l'économie de la RDC est-il envisageable ? Nous allons à présent nous attacher à l'étude de cette option.

1.2.2. L'apport potentiel des hydrocarbures au développement du pays

Outre le bassin Muanda au Kongo-Central, des ressources potentielles d'hydrocarbures ont été identifiées en RDC, réparties entre quatre bassins distincts (CongoForum 2010 ; voir la figure 3 page suivante) :

- la Cuvette centrale (800 000 km²) a été découpée en 32 blocs pour l'attribution de concessions d'exploration pétrolière ;
- le Graben Albertine (20 000 km²) comprend 5 blocs de concessions pétrolières ;
- le lac Kivu (2400 km² dont 50 % en territoire de la RDC, 50 % en territoire rwandais) contient du gaz méthane ;
- le Graben Tanganyika (lacs Tanganyika, Upemba et Moero), sous et autour duquel du pétrole a été détecté – 10 blocs ont été définis pour l'attribution de concessions.

Des travaux approfondis d'exploration (relevés sismiques, forages-tests) n'ont pas encore été effectués dans ces quatre bassins, ce qui ne permet pas aujourd'hui de confirmer la présence, la quantité et le caractère exploitable des ressources d'hydrocarbures semblant s'y trouver. Nous dressons donc ici un aperçu succinct du potentiel de chaque bassin, en fonction des activités exploratoires déjà réalisées ou par analogie avec des gisements pétrolifères contigus qui sont dans un état de développement plus avancé.

Figure 3 : localisation des ressources potentielles en hydrocarbures

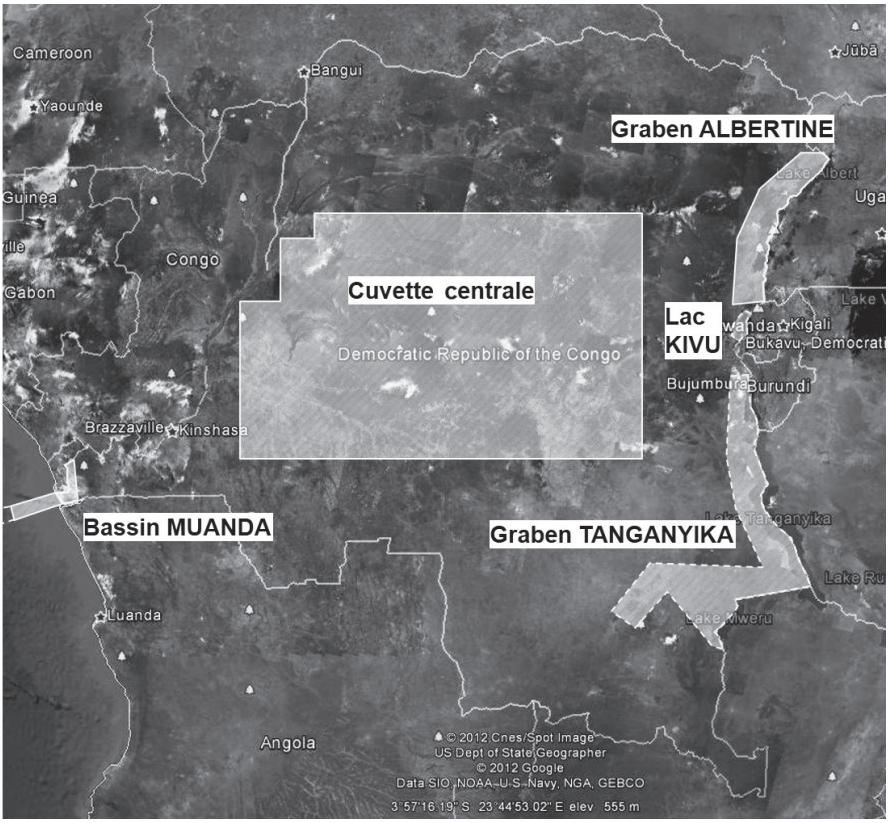

Cuvette centrale[3]

Ce bassin est réparti entre la RDC (800 000 km²) et le Congo-Brazzaville (200 000 km²) et contient des hydrocarbures à une profondeur allant jusqu'à 7000 mètres. Cette profondeur, jointe au faible niveau d'infrastructures dans cette région fort boisée, rend les ressources difficiles à exploiter. En outre, des études de roche menées par le professeur Damien Delvaux, du département de Géologie du Musée royal de l'Afrique centrale, soulignent le caractère hautement hypothétique du potentiel de la Cuvette centrale (Misser 2013 : 154-157).

Graben Albertine

Dix ans après l'allocation de concessions dans le Graben Albertine, aucun forage d'exploration n'a encore été réalisé et les concessionnaires

[3] iPAD 2014.

actuels ne montrent pas d'empressement à y procéder, ainsi que les éléments ci-dessous le soulignent :

- les sociétés Caprikat et Foxwhelp détiennent la licence d'exploration sur les blocs 1 et 2 et ont annoncé, en août 2014, la présence potentielle, après relevé sismique, de 3 milliards de barils de pétrole. Les deux forages-tests annoncés à l'époque n'ont toujours pas débuté (Reuters 7 août 2014) ;
- le groupe français Total, qui opère sur le bloc 3 en consortium avec Semliki et la Cohydro (Congolaise des hydrocarbures, société publique), a entamé, en janvier 2016, des relevés sismiques (*Africa Energy Intelligence* 26 janvier 2016). Total annoncera au cours de l'année 2017 s'ils poursuivent ou non l'exploration de ce bloc (*Africa Energy Intelligence* 1er novembre 2016) ;
- aucune société n'opère plus sur le bloc 4 du Graben Albertine ;
- le bloc 5 a été attribué à la société britannique Soco International, qui a été accusée de corruption, de violences et d'exploration illégale dans le Parc national des Virunga, classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco (*Jeune Afrique* 3 novembre 2015). Mise sous pression par le gouvernement britannique et le Parlement européen (Global Witness 2015), Soco a annoncé, en novembre 2015, renoncer à prolonger sa licence d'exploration *(Jeune Afrique* 24 novembre 2015).

Si la présence d'hydrocarbures dans le Graben Albertine est avérée, la rentabilité de leur extraction est sujette à caution : les forages-tests réalisés par Total et Tullow Oil dans les gisements du Graben Albertine du côté ougandais du lac Albert laissent prévoir un prix de revient autour de 100 dollars par baril, un montant bien au-dessus du prix actuel du pétrole (*Africa Energy Intelligence* 2015).

Lac Kivu

Plus de 55 milliards de mètres cubes de gaz de méthane dissous se trouvent dans les eaux profondes du lac Kivu, ce qui permettrait d'alimenter une centrale de 200 MW pendant 100 ans. Plusieurs accords conclus entre la RDC et le Rwanda pour l'exploitation commune de ces hydrocarbures restent sans effet au vu des différends politiques entre les deux pays. Le Gouvernement congolais traîne à allouer des concessions sur ces ressources de gaz auxquelles s'intéressent plusieurs opérateurs étrangers (*Africa Energy Intelligence* 8 avril 2014). Seul un contrat pour la construction d'une centrale de 5 MW sur la rive congolaise du lac Kivu a été attribué, en février 2016, à la société tunisienne EPPM, accord contesté par la firme locale Kivu Lake Energy Corporation qui proposait ses services à un prix bien inférieur (*Africa Energy Intelligence* 23 août 2016)…

Le Rwanda a, par contre, déjà construit une plate-forme pilote pour extraire ce méthane[4] et a signé un accord, le 8 décembre 2015, avec Symbion Power (États-Unis) pour la construction près de Rubavu d'une nouvelle centrale au gaz de 55 MW, alimentée par les réserves du lac Kivu (*The New Times* 10 décembre 2015). Les développements rwandais confirment donc que ce gisement est économiquement exploitable.

Graben Tanganyika

L'attribution des 10 blocs définis par la RDC le long du lac Tanganyika à des investisseurs reste lettre morte, ce qui souligne l'horizon éloigné d'un développement de son potentiel en hydrocarbures que d'aucuns estiment à 8 milliards de barils (Misser 2013 : 160). Un premier pas a toutefois été posé lors de la rencontre, en octobre 2016, entre les ministres congolais et tanzanien de l'Énergie afin de négocier une exploitation commune des ressources pétrolières du lac Tanganyika. Pareille collaboration vise aussi à permettre l'exportation du brut via le port de Tanga en Tanzanie (*Africa Energy Intelligence* 20 septembre 2016).

Il est important de souligner que tous les bassins d'hydrocarbures en RDC, avérés (Kongo-Central) et potentiels, s'étendent au-delà de la frontière congolaise. Cette situation a déjà provoqué plusieurs tensions avec les pays limitrophes :

- différend avec l'Angola sur la délimitation des eaux territoriales congolaises et donc sur la propriété de gisements de pétrole *off-shore* (*Jeune Afrique* 29 mars 2010);
- désaccord avec l'Ouganda sur le tracé de la frontière au sud du lac Albert (presqu'île de Rukwanzi), frontière qui borde le bloc 5 du Graben Albertine ;
- dispute avec le Rwanda sur le tracé de la frontière commune qui traverse le lac Kivu.

En conclusion, si les ressources d'hydrocarbures identifiées dans les quatre bassins étudiés ci-dessus se révèlent économiquement exploitables, la RDC jouirait de réserves de pétrole de plus de 10 milliards de barils (3 au minimum au Graben Albertine, 8 au Graben Tanganyika), ce qui placerait le pays au rang de l'Angola ou de l'Algérie (voir la figure 1 ci-dessus). Ceci sans compter les réserves *off-shore*, situées dans la zone maritime que la RDC dispute à l'Angola, estimées à plusieurs milliards de barils.

En partant de l'hypothèse que la production de pétrole pourrait alors atteindre 250 000 barils par jour (soit dix fois la production actuelle, objectif

[4] Conférence minière sur la bonne gouvernance et la transparence 2014.

que s'est fixé le Gouvernement congolais), le PIB et les recettes budgétaires de la RDC, par rapport à 2014, augmenteraient de 3,4 et 1,7 milliards de dollars respectivement, ce qui constitue un apport non négligeable – 10 % du PIB, 37 % du budget de l'État. Cette estimation est élaborée par extrapolation de la contribution des hydrocarbures au PIB et aux recettes de l'État en 2014 (770 et 380 millions de dollars respectivement), telle que reprise dans le rapport de l'ITIE (ITIE RDC & Moore Stephens LLP 2015 : 8, 64) tout en incluant l'effet d'une chute du prix du baril de 92 à 50 dollars.

Nous allons à présent étudier comment transformer cette opportunité de développement en facteur de stabilisation du pays.

2. Ressources pétrolières et stabilisation sécuritaire

2.1. Modèle d'analyse

La notion de stabilité de la RDC sera décrite à partir du concept de paix positive (*positive peace*) développé par l'Institute for Economics and Peace, institut de recherche indépendant basé à Sydney et leader mondial dans l'analyse et la quantification des facteurs de paix et des bénéfices économiques apportés par celle-ci : « la paix positive se définit par la présence des attitudes, institutions et structures qui créent et soutiennent les sociétés pacifiques ; la paix négative correspond à l'absence de violence directe ou à la crainte de violence » (Institute for Economics and Peace 2015 : 9). Par attitudes, il faut comprendre les normes, croyances, préférences et relations au sein de la société. Les institutions sont les organismes officiels, publics et privés (sociétés, associations d'entreprises, syndicats) créés par les gouvernements ou d'autres groupes. Les structures peuvent être formelles ou informelles et servent de code de conduite commun, partagé par la majorité des citoyens (*ibid.* : 11).

Cette paix positive résulte de la combinaison de huit facteurs clés. Dans notre modèle, quatre de ceux-ci seront condensés en un seul paramètre (voir la table de correspondance en annexe 2), ce qui limitera à cinq le nombre de variables. Cette réduction de complexité est permise par le cadre de notre analyse, plus restreint que l'évaluation intégrale d'un pays, pour laquelle le concept de paix positive a été développé. Les cinq facteurs du modèle seront donc :

- l'infrastructure, qui comprend l'accès aux gisements d'hydrocarbures, la présence de pipelines pour transporter ceux-ci vers des raffineries ou des ports d'exportation, les capacités de raffinage ainsi que la possibilité de stocker et de distribuer les produits raffinés ;
- les compétences clés, à la fois au niveau de l'administration pour la gestion politique du secteur des hydrocarbures et au niveau de la population pour développer l'exploration et l'exploitation des ressources ;

- la gouvernance, qui concerne (1) l'attribution des concessions des gisements, (2) le cadre fiscal et légal de l'exploitation des hydrocarbures, (3) le niveau de corruption de l'administration publique, (4) la protection de l'environnement et (5) la libre circulation de l'information ;
- les acteurs locaux, qui comprennent les autorités nationales, régionales et locales, les chefs coutumiers et les groupes rebelles armés ;
- les acteurs internationaux que sont les compagnies pétrolières, les pays limitrophes, d'autres nations et les organisations multilatérales qui exercent une influence sur la vie politique ou la situation sécuritaire en RDC.

Nous commencerons par une description de l'état actuel de chaque variable, avec une attention particulière au contexte de l'exploitation des hydrocarbures. Ensuite, dans un environnement d'intérêt accru pour le pétrole et le gaz, nous identifierons des initiatives structurelles qui pourraient être activées afin de favoriser l'émergence d'un scénario positif, dans lequel l'exploitation des hydrocarbures provoque une évolution de chaque variable dans une direction qui favorise une paix positive, donc la stabilisation du pays.

2.2. Situation actuelle

Nous décrivons ici l'état actuel de chacune des variables du modèle d'analyse, afin de caractériser le point de départ d'un scénario positif de stabilisation de la RDC.

2.2.1. Infrastructure

L'infrastructure de transport peu développée et mal entretenue de la RDC rend ardu l'accès aux gisements pétrolifères : seuls 2800 des 150 000 km de routes sont recouverts d'asphalte ou de béton, le réseau ferroviaire ne s'étend que sur 4000 km dont 860 électrifiés (World Factbook, Central Intelligence Agency 2016). Si ce problème est moins aigu dans le cas du bassin Muanda (*off-shore*) ou du lac Kivu, il est alors compensé par la nécessité d'installer des équipements d'exploration et d'exploitation plus coûteux, tels que plates-formes, barges de forage et terminaux maritimes.

Hormis le pipeline, qui transporte des produits pétroliers raffinés (fuel, essence, kérosène) de Matadi à Kinshasa, aucun oléoduc ou gazoduc n'a été installé sur le territoire congolais pour acheminer une production d'hydrocarbures vers un centre de consommation ou un port d'exportation. Aucune capacité locale de raffinage n'est aujourd'hui disponible et le réseau de stockage et de distribution des produits raffinés, aux mains de la société SEP Congo, reste embryonnaire avec ses 234 000 m³ d'entrepôts et ses 118 camions, 118 wagons et 25 barges pour couvrir les 2,3 millions de km² du pays (iPAD & RDC Forum Pétrole et Gaz 2013).

La figure 4 illustre bien la complexité de la distribution des hydrocarbures en RDC, due à l'absence de pipelines : flux d'entrée principal par voie maritime via la côte ouest du pays (Ango-Ango), redistribution par barges, puis par wagons vers les zones minières du Katanga (Kolwezi, Lubumbashi) et du Maniema (Kindu), importation par camions depuis le Kenya et la Tanzanie pour couvrir les besoins dans la partie orientale du pays, complément d'approvisionnement au Sud par camions depuis la Zambie.

Figure 4 : réseau de stockage et de distribution de SEP Congo

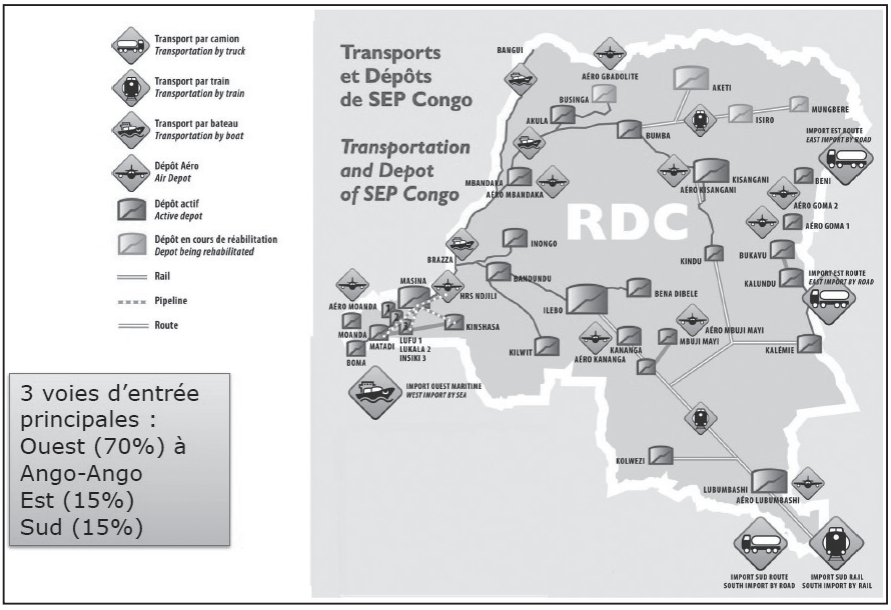

Source : iPAD 2013.

Nous pouvons donc qualifier les conditions actuelles d'infrastructure comme peu propices au développement de l'exploitation d'hydrocarbures en RDC.

2.2.2. Compétences clés

Malgré les efforts de formation de cadres nationaux congolais, peu de compétences sont disponibles au Congo-Kinshasa, tant sur le plan des acteurs privés que des autorités, qui influencent la politique énergétique du pays.

Les sociétés commerciales actives dans le secteur du gaz et du pétrole en RDC sont de petite taille et ne bénéficient donc ni de la base d'expérience ni de l'assise financière nécessaires pour accélérer le développement des hydrocarbures. Seul opérateur au Kongo-Central, Perenco peine à financer

les investissements requis pour maintenir le niveau de production dans le bassin Muanda. Les sociétés Foxwhelp et Caprikat, titulaires de deux concessions dans le Graben Albertine, ont été créées de toutes pièces lors de l'adjudication de celles-ci et ne bénéficient d'aucune expérience en exploration pétrolière. Seul le groupe Total figure parmi les acteurs chevronnés en RDC, mais sa présence se limite au bloc 3 du Graben Albertine, bloc encore au stade initial – et donc hypothétique – de son développement.

Cette absence de capital d'expérience ralentit aussi la transmission du savoir en matière d'hydrocarbures vers les universités et écoles techniques, ce qui limite la préparation de cadres compétents pour couvrir les besoins en personnel des sociétés privées.

Sur le plan des décideurs politiques, le manque de connaissance du secteur pétrolier est encore plus aigu. Deux symptômes étayent ce constat : le titulaire du poste de ministre des hydrocarbures change très souvent et la Cohydro, qui représente les intérêts de l'État congolais dans les contrats de partage de production (CPP ; voir l'annexe 1), exerce un rôle très passif dans l'exécution et la surveillance de ces engagements.

Cet état de fait est à comparer à la situation en Angola, deuxième producteur africain d'or noir, dont le président Dos Santos est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en pétrole (Mission Angola 2016) et dont le ministre des Hydrocarbures, en poste depuis onze ans, a effectué une partie de sa carrière chez Shell, Mobil et Sonangol (équivalent angolais de la Cohydro ; Angola Luanda Pitigrili 2016). Ce dernier a aussi été président de la conférence de l'OPEP en 2009.

2.2.3. Gouvernance

La nouvelle loi du 1er août 2015 « Portant Régime Général des Hydrocarbures » procure un cadre légal plus élaboré que la réglementation précédente promulguée en 1981[5]. Parmi les améliorations apportées par ce nouveau code, citons :

- la priorité à donner, dans l'exploitation des concessions, à l'emploi de citoyens congolais et aux services de sous-traitants locaux pour développer les compétences nationales en matière d'hydrocarbures ;
- l'obligation de publier à intervalle régulier sur le site web du ministère des Hydrocarbures, pour chaque concession, les quantités produites, les recettes générées, les montants versés à l'État (redevances, bonus de signature…) ;
- l'inclusion obligatoire dans chaque CPP de clauses qui couvrent (a) la formation des cadres congolais employés par l'opérateur du contrat, (b) la participation au développement de l'infrastructure communautaire

[5] Loi n° 15/012 du 1er août 2015.

et (c) la mise en œuvre d'interventions sociales (ces dernières pour un montant équivalent à 0,5 % du *profit oil* – voir l'annexe 1) ;
- l'interdiction de brûler les gaz associés au pétrole extrait et l'obligation d'inclure leur traitement dans le plan de développement du gisement ;
- la création d'un fonds pour les générations futures alimenté par une partie du *profit oil* perçu par l'État congolais.

Force est toutefois de constater que la nouvelle réglementation sur les hydrocarbures présente nombre de zones d'ombre, voire même des clauses contraires à la bonne gouvernance :
- la Cohydro ne constitue plus l'unique véhicule par lequel l'État participe aux CPP ; la RDC peut être représentée dans un CPP par une société publique créée pour la circonstance, ce qui dilue l'accumulation d'expérience et ouvre la porte à l'exercice de pratiques de corruption (une société publique pour chaque ministre ?) ;
- le Conseil des ministres de la RDC se réserve le droit d'expropriation, voire même de déclassement de zones protégées pour favoriser l'exploitation d'hydrocarbures en raison de la poursuite d'« intérêts nationaux » – un critère sujet à toutes les interprétations ;
- la procédure d'appel d'offres pour l'attribution des concessions reste floue quant aux critères de décision ; celle-ci peut même être remplacée par une procédure restreinte (sans définition précise !) si le potentiel en hydrocarbures d'un bloc n'est pas suffisamment démontré – ce critère pourrait s'appliquer à tous les bassins de la RDC… ;
- le plan de restauration d'un site en fin d'exploitation est soumis à la seule approbation du ministre des Hydrocarbures, sans avis du ministre de l'Environnement – le risque de conflit d'intérêts est ici flagrant.

Le régime fiscal instauré par la nouvelle loi introduit aussi un nouvel élément sujet à caution : la « zone fiscale » à laquelle appartient un gisement d'hydrocarbures. Celle-ci détermine le montant de la redevance, des bonus de première production, de signature et de permis d'exploitation à verser à l'État (pratique courante dans l'industrie pétrolière), ainsi que la proportion maximale de la production qui peut être allouée au *cost oil* et la hauteur de la participation de la RDC au *profit oil* (voir l'annexe 1). Quatre zones fiscales ont été déterminées sur la base de la géologie et de l'environnement des blocs pétroliers ou gaziers à concéder. Voilà à nouveau un critère ouvert à interprétation, qui favorisera la corruption. En effet, suivant la zone fiscale d'un gisement, les flux financiers qui reviendront au concessionnaire varieront grandement, comme indiqué dans la figure 5.

Figure 5 : influence de la zone fiscale sur les revenus d'un concessionnaire

Paramètre fiscal	Zone fiscale A	Zone fiscale B	Zone fiscale C	Zone fiscale D
Redevance (% de la production)	12,5 %	11,0 %	9,5 %	8,0 %
Cost oil (% maximum de la production)	55 %	55 %	60 %	65 %
Part RDC du *profit oil*	45 %	40 %	40 %	35 %

Il apparaît de façon claire dans la figure 5 que l'opérateur a tout intérêt à convaincre les autorités de classer sa concession dans la zone fiscale D.

La nouvelle loi sur les hydrocarbures constitue donc une avancée dans la gouvernance du secteur, mais demeure encore insuffisante, car ses imprécisions laissent toujours le champ libre à la corruption, problème endémique dans l'administration congolaise.

Les indicateurs de gestion publique de la Banque mondiale, l'index de corruption perçue établi par Transparency International et le « *Fragile State Index* » du « *Fund for Peace* » sont combinés par l'« Institute for Economics and Peace » dans son facteur « niveau de corruption », lequel intervient dans le calcul de son indice de paix positive pour la RDC (Institute for Economics and Peace 2015 : 69, 76). Ce paramètre reçoit une cote élevée (4,3 sur une échelle de 5) pour l'année 2015, ce qui confirme la préférence marquée des gestionnaires de l'État pour leurs objectifs personnels, au détriment de l'intérêt général.

Une illustration claire de ce problème de corruption se retrouve dans la polémique soulevée par les activités de l'opérateur pétrolier Soco International dans le bloc 5 du Graben Albertine, sur le territoire du Parc national des Virunga – situation déjà évoquée au point précédent (voir la sous-section 1.2.2). Malgré le caractère unique de l'écosystème de cette zone, qui jouit du statut de patrimoine mondial de l'humanité délivré par l'Unesco et qui abrite les derniers gorilles des montagnes en voie de disparition, certains membres des autorités congolaises ont émis le souhait de diminuer la superficie du parc. Ceci afin de permettre à Soco International d'effectuer des forages, en totale contradiction avec l'adhésion de la RDC à la charte de l'Unesco (*Jeune Afrique* 22 janvier 2016). Des membres des FARDC ont même été corrompus par l'opérateur pour lui faciliter l'accès au territoire des Virunga, avec usage de la force (Global Witness 2015). La protection de l'environnement, capital exceptionnel en RDC, ne figure donc pas encore en bonne place sur l'agenda des autorités congolaises.

Autre exemple remarquable de la corruption ambiante : la société Nessergy, propriété de Dan Gertler, un proche du président Kabila,

a revendu, en 2014, à l'État congolais des concessions pétrolières *off-shore* pour un montant 300 fois supérieur à leur valeur d'achat. À souligner que ces droits d'exploitation ont été concédés dans une zone disputée par la RDC à l'Angola et que la firme Nessergy, créée quelques semaines avant l'attribution des concessions, n'a effectué aucune activité d'exploration avant de revendre cet actif !

Le dernier élément de gouvernance que nous évaluerons concerne la libre circulation de l'information. L'obligation légale de publier les CPP et les flux financiers y afférant est peu respectée. Les dirigeants congolais pratiquent aussi souvent la langue de bois quand ils sont interrogés sur l'attribution de contrats liés aux hydrocarbures, comme en octobre 2016 au sujet du très onéreux projet de construction, par EPPM, d'une centrale électrique à alimenter par le gaz du lac Kivu (voir la sous-section 1.2.2 ; *Africa Energy Intelligence* 18 octobre 2016). Si certaines voix s'élèvent pour plus de responsabilisation des décideurs, leur portée reste limitée, comme souligné par Reporters sans Frontières (Reporters sans Frontières 2016) et l'ONU (ONU, Conseil de Sécurité 2016) : intimidation, emprisonnement voire assassinat de journalistes non favorables au régime de Kinshasa, coupures de signaux radio, blocage de l'accès aux réseaux sociaux sont monnaie courante.

Les conditions actuelles de gouvernance en RDC constituent donc un frein au développement harmonieux du secteur des hydrocarbures. Si la nouvelle législation en cette matière pose un pas dans la bonne direction, force est de constater qu'elle sert aujourd'hui de façade à une administration publique qui considère cette activité économique comme une source d'avantages particuliers. Par conséquent, des concessions sont accordées, revendues, réallouées, mais aucune avancée concrète n'est observée dans la mise en valeur des ressources en gaz et pétrole du pays. Et le retard accusé dans ce développement par rapport aux pays limitrophes ne semble pas déranger les dirigeants congolais dont l'absence d'initiatives est criante.

2.2.4. Acteurs locaux

L'évolution du pouvoir central est aujourd'hui incertaine : les élections présidentielles prévues en 2016 ont été repoussées à avril 2018, suite à des carences administratives et budgétaires pour recenser les électeurs. La Constitution congolaise interdit à l'actuel président Kabila, dans son deuxième mandat, de se représenter, mais ses partisans et son cercle rapproché manœuvrent pour imposer une phase de transition et ainsi prolonger sa présence au pouvoir (*The Africa Report* 2015). Le Rassemblement, principale plate-forme de l'opposition menée par Tshisekedi et Katumbi, soupçonne le chef de l'État de préparer une révision constitutionnelle qui lui assurerait un troisième mandat (*Jeune Afrique* 15 novembre 2016).

Quant aux gouverneurs des provinces congolaises, ils sont en fréquentes querelles avec le Gouvernement central sur la répartition des recettes fiscales. La dispute est aiguë dans les régions minières (Sud et Est du pays) et au Kongo-Central (production pétrolière), larges contributeurs au budget de l'État : même si le Code minier prévoit une clé de répartition de la rente minière entre Kinshasa et les provinces, celle-ci n'est pas respectée par le Gouvernement central (ITIE RDC & Moore Stephens LLP 2015 : 98). Cet état de fait, joint au manque de transparence dans l'attribution des licences d'exploitation, alimente la méfiance des provinces à l'égard des opérateurs industriels, surtout dans le cas des hydrocarbures, source potentielle de flux financiers considérables.

Les maires, bourgmestres et chefs coutumiers partagent la même ambition que les gouverneurs, à savoir bénéficier des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles situées dans leur territoire, sur un plan personnel mais aussi pour leurs administrés. Mais ces autorités locales craignent aussi que les activités extractives puissent entraîner des effets néfastes sur l'accès à des facteurs vitaux tels les sols fertiles, le bois, le poisson ou le gibier (International Crisis Group 2012 : 20).

Cet élément revêt toute son importance dans le contexte des conflits ethniques qui secouent l'Est de la RDC, conflits liés à l'accès à la terre et à l'exploitation du bois et des minerais. Ces antagonismes ont favorisé la création d'une autre catégorie d'acteurs locaux, surtout en Ituri et dans les deux Kivu (Nord et Sud), à savoir les groupes rebelles armés. Ceux-ci exercent aussi une influence sur l'activité économique de l'Est congolais, comme décrit dans l'exposé de la situation sécuritaire du Congo-Kinshasa (section 1.1.).

La faible gouvernance qui gangrène la RDC a donc créé un réseau complexe d'acteurs locaux corrompus, frustrés d'être exclus de la « manne des ressources » et donc méfiants vis-à-vis de l'État central, voire même séparatistes.

2.2.5. Acteurs internationaux

Nous aborderons la cinquième variable du modèle d'analyse sur trois niveaux :

- les pays limitrophes avec lesquels subsistent des différends, à savoir l'Angola, le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda ;
- les autres pays et institutions multilatérales d'Afrique qui jouent un rôle en RDC et que sont l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et l'Union africaine ;
- les pays non africains et les organisations internationales qui peuvent influencer le cours des événements en RDC, liste que nous limiterons par souci de concision à la Belgique, les États-Unis, la Chine, l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE) et l'ONU.

Les pays limitrophes

Angola

Un contentieux perdure entre l'Angola et la RDC sur la délimitation de la zone économique exclusive (ZEE) congolaise. La figure 6 montre que l'accès de la RDC aux riches gisements pétrolifères au large de ses côtes est fermé, ce qui a incité le Gouvernement congolais à revendiquer, à partir de 2003, une part de ces ressources naturelles aujourd'hui exploitées par l'Angola.

Figure 6 : eaux territoriales de la RDC – situation actuelle et revendications congolaises

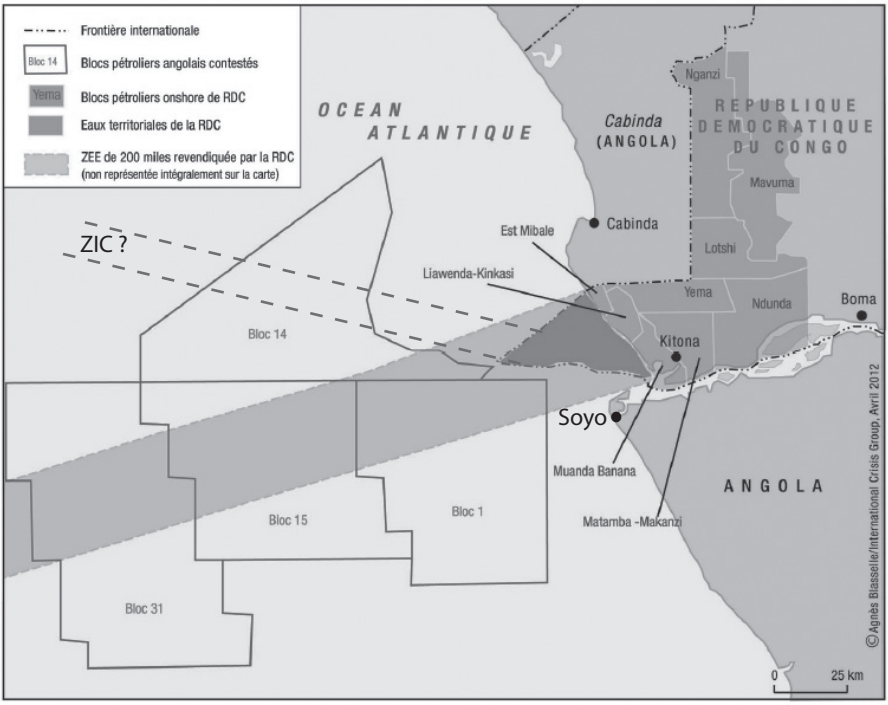

Source : International Crisis Group 2012.

Le litige s'est amplifié en 2009 quand Kinshasa a déposé une plainte auprès de l'ONU, portant sur la convention de Montego Bay qui reconnaît le droit exclusif à un état côtier d'exploiter les ressources naturelles situées sur son plateau continental. Un nouvel accord, en décembre 2009, a créé un groupe de travail mixte visant à définir une zone d'intérêt commun (ZIC) et les frontières maritimes des deux pays, mais sans avancées réelles. L'Angola a toutefois réussi à obtenir de la RDC, en 2011, le droit de passage, par les eaux territoriales congolaises, du gazoduc marin qui relie

l'enclave de Cabinda au terminal de Soyo, contre une redevance annuelle de 4,5 millions de dollars (ITIE RDC & Moore Stephens LLP 2015 : 12) – ceci sans contrepartie dans la résolution du litige des frontières maritimes.

Une ébauche de solution est enfin apparue, en janvier 2015, par la signature d'un accord entre Sonangol (société publique angolaise) et Cohydro sur l'exploitation conjointe des hydrocarbures dans la ZIC (Angop 2015). La chute importante des revenus de l'État angolais, liés aux prix pétroliers, a porté un arrêt net, en septembre 2015, à la mise en œuvre de cette convention.

L'évolution de ce litige territorial souligne l'attitude dominante de l'Angola dans ses relations avec la RDC. Le soutien apporté par Luanda à Laurent-Désiré Kabila pour destituer Mobutu, en 1997, et l'aide militaire angolaise prodiguée durant la seconde guerre du Congo (1998-2003) expliquent ce rapport de force. Et le contexte actuel des élections présidentielles congolaises pourrait inciter le président Dos Santos, expert en matière d'hydrocarbures (voir la sous-section 2.2.2), à monnayer son soutien à un troisième mandat de Kabila par une résolution favorable à l'Angola du litige des eaux territoriales.

Rwanda

Les relations entre le Rwanda et la RDC restent tendues depuis 1998 en raison des incursions répétées des troupes de Kigali dans l'Est congolais pour poursuivre les génocidaires de 1994 (regroupés au sein du FDLR), accaparer les ressources naturelles du sous-sol ou protéger les intérêts des populations d'ethnie tutsi comme les Banyamulenge. Le soutien rwandais aux rebelles du M23 en 2012-2013 ainsi que les réticences de Kinshasa à éradiquer le FDLR, composé d'opposants hutu au président Kagame, constituent autant de motifs de désaccord profond.

Cette situation freine le développement des hydrocarbures. En effet, même si une convention existe déjà depuis 1975 entre le Rwanda et la RDC pour l'exploitation commune du gaz du lac Kivu, accord confirmé au sommet de Gisenyi en 2007, aucun développement concret n'a encore vu le jour. Et ce même après la signature, en 2009, d'un accord entre les deux pays pour la construction d'une centrale électrique de 200 MW alimentée par cette même source d'énergie (International Crisis Group 2012 : 9). Seul point positif à souligner : les deux centrales hydroélectriques sur la rivière frontalière Ruzizi sont gérées en tripartite par la RDC, le Rwanda et le Burundi et n'ont jamais interrompu leur production, même en temps de conflit armé[6]. Une troisième centrale est en projet et sera opérée suivant le même schéma

[6] Interview du professeur Stefaan Marysse, directeur honoraire de l'Institut du Développement de l'Université d'Anvers, directeur du CRE-AC, réalisée le 5 mars 2016 ; voir les questions en fin de chapitre.

de cogestion. La production d'énergie pourrait-elle servir de plate-forme de rapprochement entre les deux pays ?

Burundi

À part la présence aujourd'hui plus sporadique de rebelles burundais des Forces nationales de Libération (FNL) au Sud-Kivu, opposés au gouvernement de Bujumbura, peu de raisons de conflit existent entre la RDC et le Burundi. Toutefois, la récente élection du président Nkurunziza à un troisième mandat en dépit de la Constitution a causé des heurts violents entre les forces de l'ordre et la population, un climat d'instabilité qui pourrait s'étendre à l'Est congolais.

Ouganda

La présence de pétrole dans le Graben Albertine a provoqué de vives tensions entre la RDC et l'Ouganda depuis 2007, autour de la définition de la frontière entre les deux pays sur le lac Albert et surtout sur la presqu'île de Rukwanzi, dans la partie sud de celui-ci. Un accord pour une exploitation commune des gisements d'hydrocarbures a été signé par les présidents Kabila et Museveni en septembre 2007, mais son application se heurte toujours à un désaccord quant au partage de la presqu'île.

Entre-temps, l'Ouganda a avancé dans l'exploration des gisements de pétrole sur sa rive du lac Albert et étudie plusieurs options d'exportation du pétrole brut par pipeline, comme illustré dans la figure 7, avec une récente préférence pour un tracé vers le port de Tanga en Tanzanie (*Africa Energy Intelligence* 15 novembre 2016).

Figure 7 : projets de pipeline pour l'exportation du pétrole brut ougandais

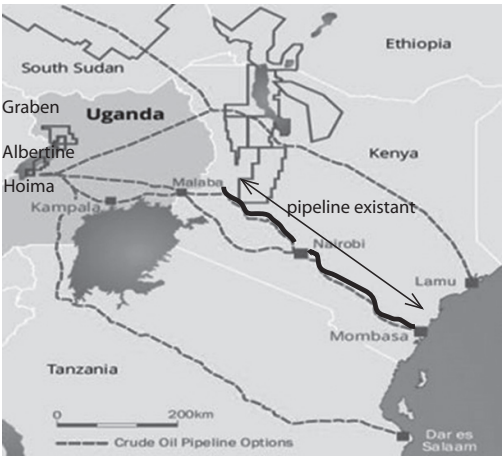

Source : *The Observer* 2015.

En conclusion, le Gouvernement congolais doit faire face à nombre de litiges avec ses pays limitrophes, souvent en raison de la présence d'hydrocarbures à ses frontières. Le retard de la RDC à développer ces sources d'énergie, combiné à ses tergiversations dans la résolution durable de ses problèmes internes et externes, pose un frein significatif au développement économique du pays et, partant, de la région.

Les autres pays et les institutions multilatérales d'Afrique

Afrique du Sud

La RDC et l'Afrique du Sud entretiennent des liens étroits, entre autres par la relation privilégiée entre les présidents Kabila et Zuma. Le chef de l'État congolais a même été jusqu'à accorder une concession d'exploration dans le Graben Albertine à deux sociétés inconnues et inexpérimentées, Caprikat et Foxwhelp (voir la sous-section 2.2.2) dont le bénéficiaire n'est autre que le neveu de son homologue sud-africain (International Crisis Group 2012 : 15)…

Par ailleurs, les récents accords passés entre l'Afrique du Sud, l'Angola et la RDC revêtent autant un caractère politique (soutien au rétablissement de la paix dans l'Est congolais) qu'économique : développement du chemin de fer pour exporter les minerais du Katanga vers Lobito et vers les sept ports sud-africains situés sur une route maritime fort fréquentée, fourniture de 2500 MW d'électricité (à produire par le projet Grand Inga) à l'Afrique australe afin de combler son déficit attendu en énergie nucléaire[7].

Tanzanie

Après des années de désaccord sur le tracé de la frontière à travers le lac Tanganyika, une nette amélioration des relations entre la RDC et la Tanzanie s'est concrétisée par la signature, en octobre 2016, d'un accord sur l'exploitation commune des ressources pétrolières situées sous et autour du lac. Ce projet prévoit également que le Congo-Kinshasa se raccorde au pipeline qui reliera l'Ouganda au port de Tanga afin d'exporter le brut qui pourrait être extrait du Graben Albertine (*The East African* 8 octobre 2016).

Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC)[8]

Cette organisation, créée en 1992, regroupe 15 pays, dont la RDC, pour favoriser le développement économique, la paix, la sécurité, l'augmentation du bien-être et l'assistance mutuelle par l'intégration régionale. Sous forte influence de l'Afrique du Sud, première puissance africaine, la SADC

---

[7] Interview du professeur Stefaan Marysse réalisée le 5 mars 2016 ; voir les questions en fin de chapitre.

[8] South African Development Community 2016.

intervient à la fois sur les plans sécuritaire et socio-économique, par des instruments assez développés comme un pacte de défense mutuelle.

Conférence internationale pour la région des Grands Lacs (CIRGL)

La CIRGL constitue une plate-forme de contact entre ses pays membres pour dénouer les conflits locaux, mais produit peu d'avancées concrètes, faute de structures adéquates. En effet, l'absence de commissions techniques de travail pour réunir les participants autour de problèmes structurels ou politiques rend l'efficacité de la CIRGL sujette à la seule personnalité de son président. Cet état de fait limite beaucoup la crédibilité des programmes, pourtant pertinents, avancés par la CIRGL.

Union africaine (UA)

L'UA exerce un rôle plus actif pour rétablir la stabilité dans la région des Grands Lacs. Ainsi, sous son impulsion, l'Accord-Cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération en RDC et dans la région des Grands Lacs (« Peace, Security and Cooperation Framework for DRC and the Great Lakes Region » – PSCF) a été signé à Addis-Abeba le 24 février 2013. Ce programme, placé sous l'égide de l'ONU avec le soutien de l'UA, de la CIRGL et de la SADC, vise à stabiliser l'Est congolais, entre autres par la promesse des voisins de la RDC de non-ingérence dans ses affaires intérieures et de non-assistance aux groupes rebelles armés. La mission de la MONUSCO est aussi adaptée, avec la création d'une brigade d'intervention dotée d'un mandat d'imposition de la paix et composée d'éléments militaires de membres de la SADC (*The Guardian* 24 février 2013).

L'UA joue également un rôle actif dans la résolution de l'actuelle impasse qui sévit en RDC pour le prochain scrutin présidentiel, entre autres par l'envoi de l'ancien Premier ministre togolais Edem Kodjo comme médiateur entre le Gouvernement et l'opposition (*Jeune Afrique* 18 janvier 2016).

Les pays non africains et les organisations internationales

Belgique

Depuis le changement de régime en 1997, les relations diplomatiques entre Bruxelles et Kinshasa sont souvent tendues. Les prises de position répétées de la Belgique pour le respect de l'État de droit sont interprétées par la RDC comme une ingérence de l'ancien colonisateur dans ses affaires intérieures.

Les échanges économiques belges avec le Congo-Kinshasa sont aujourd'hui modestes : 400 millions d'euros d'exportations vers la RDC, 300 millions d'euros d'importations congolaises vers la Belgique (Agence pour le Commerce extérieur 2015 : 5-13). Même si notre pays occupe toujours une place prépondérante dans le commerce entre l'UE et Kinshasa,

d'autres pays comme la Chine et l'Afrique du Sud nous ont bien dépassés (France Diplomatie 2016).

La RDC occupe la première place dans l'aide directe au développement accordée par la Belgique, avec un modeste budget annuel de 80 millions d'euros, pour financer des projets en agriculture, en développement rural et dans l'enseignement technique et professionnel (CTB, Agence belge de Développement 2016).

Nous devons donc constater une perte d'influence politique et économique de la Belgique en RDC.

La Belgique maintient toutefois un rôle clé au niveau de la Défense, par sa participation à la MONUSCO et au programme EUSEC RDC, mais surtout par le programme de partenariat militaire qui forme et encadre les trois bataillons de réaction rapide ainsi que le quartier général de la brigade qui les regroupe[9]. La Défense assure aussi le rôle de nation experte pour l'évacuation des ressortissants européens établis dans la région des Grands Lacs en cas de menace avérée pour leur sécurité (La Défense 2014 : 28).

États-Unis

La politique étrangère des États-Unis donne la priorité à la diversification de ses sources d'approvisionnement en hydrocarbures ainsi qu'à la sécurisation des lignes de transport de ceux-ci. D'où l'intérêt américain pour l'Angola, où la société Chevron contrôle 75 % de la production pétrolière et pour le Golfe de Guinée, deux régions qui représentent 14 % de l'approvisionnement des États-Unis en or noir (Victor *et al.* 2007 : 133-135).

Sous couvert de motifs humanitaires, le gouvernement Clinton a créé en 1994 l'Initiative de la Grande Corne de l'Afrique, sur un territoire présenté par la figure 8.

Ce programme vise, en fait, à sécuriser, par la lutte contre l'islamisme radical, la route maritime du pétrole autour de l'Afrique. Il fournit dans ce contexte une protection politique et une assistance militaire importante à des pays comme le Rwanda et l'Ouganda (Bucyalimwe Mararo 2015).

Cette aide accordée aux voisins de la RDC pourrait être vue par Kinshasa comme un soutien indirect des visées expansionnistes de ces pays, ce qui ne favorise pas la relation avec Washington, sous haute tension depuis les sanctions prises par les États-Unis à l'encontre de responsables congolais accusés de répression violente d'opposants au régime (*Jeune Afrique* 2016).

---

[9] Chambre des Représentants de Belgique 2014.

Figure 8 : pays couverts par l'Initiative de la Grande Corne de l'Afrique

Chine

L'Afrique présente une double opportunité pour la Chine : elle constitue une source abondante en ressources naturelles (hydrocarbures, minéraux, produits agricoles) et présente des débouchés importants pour l'industrie chinoise en matière d'infrastructures. Ceci explique la politique de « *real* économisme » pratiquée par Pékin, qui ne s'encombre pas trop de considérations humanitaires (Victor *et al.* 2007 : 136-139).

La présence commerciale chinoise en RDC est bien développée et s'illustre notamment par l'accord Sicomines signé en 2007, lequel donne à la Chine un accès à d'importants gisements de cuivre, d'or et de cobalt en échange du financement de projets d'infrastructures dont le montant s'élève à 3 milliards de dollars. Ces chantiers seront réalisés par des entreprises chinoises, avec des lignes de crédit remboursées par les profits de l'exploitation des minerais. Reste toutefois encore à régler le problème de la fourniture en énergie électrique (Reuters 9 juillet 2015)…

La Chine a par ailleurs déjà démontré son intérêt à prendre une part active dans le secteur de l'énergie des pays limitrophes de la RDC : en témoignent le projet de construction d'un pipeline en Ouganda par la société CNOOC (voir plus haut) et l'installation d'une centrale thermique en Angola.

Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE)

L'ITIE, qui regroupe 49 pays exploitant des ressources pétrolières, gazières et minières, fixe une norme commune en matière de gouvernance de l'activité extractive. Elle implique à la fois les gouvernements, les entreprises et la société civile. Par une large diffusion de l'information relative aux paiements d'impôts, aux licences, aux contrats et à la production, l'ITIE vise à promouvoir une gestion durable et responsable des ressources naturelles, au bénéfice de toute la population.

La RDC a été reconnue comme pays conforme à la norme ITIE en 2014 (ITIE RDC & Moore Stephens LLP 2015). Ce statut favorise sans aucun doute une meilleure transparence dans la gestion des richesses pétrolières et minières du pays, comme en témoigne le rapport 2014 publié en décembre 2015 par l'ITIE et le cabinet d'audit international Moore Stephens (*ibid.*).

ONU

La MONUSCO, établie en 2000, constitue la plus importante opération de maintien de la paix des Nations unies avec un budget annuel de 1,3 milliard de dollars et quelque 18 000 personnes sur le terrain.

L'ambition initiale de l'ONU était de combler les vides étatiques dans l'Est congolais, par une approche centralisée et articulée sur une aide militaire aux FARDC. Après la période sanglante des années 2009-2012, la stratégie onusienne, résumée dans son « International Security and Stabilization Support Strategy » (I4S), a été réorientée vers un travail au niveau local. La priorité a été placée sur le dialogue communautaire afin de résoudre les causes régionales des conflits.

Force est de constater que la MONUSCO contribue de manière ambiguë à la nouvelle conception de l'I4S : elle continue à se concentrer sur la brigade d'intervention pour combattre les rebelles et accorde peu d'attention aux spécificités locales. Cette dichotomie entre la stratégie et sa réalisation entraîne la détérioration des relations entre la RDC et l'ONU et génère ainsi des pressions pour réduire les effectifs de la MONUSCO (Rift Valley Institute 2016).

Remarque finale sur les acteurs internationaux

Il convient d'inclure dans l'analyse le rôle joué par les compagnies pétrolières, d'envergure internationale. Si certaines constituent de véritables acteurs industriels, telles que Perenco ou Soco International, elles adoptent toutefois une attitude parfois peu respectueuse du bien commun, comme l'illustre la saga Soco dans le Parc national des Virunga (voir les sections 1.2.2 et 2.2.3). D'autres sont de véritables sociétés-écrans, établies dans des paradis fiscaux et servant d'obscurs intérêts particuliers, comme Caprikat et Foxwhelp, propriété d'un neveu du président sud-africain Zuma ou Nessergy, détenue par Dan Gertler, proche de Kabila. Ces dernières

n'apportent aucune compétence ni contribution concrète au développement des hydrocarbures, mais participent à des transactions financières dont la finalité est pour le moins douteuse.

Toutes ces pratiques discutables se déroulent sous les yeux de la Cohydro, qui dépend directement du ministère des Hydrocarbures et devrait exercer un rôle de promoteur de la bonne gouvernance dans l'exploitation du pétrole et du gaz. Nul doute qu'il y a encore du chemin à parcourir…

2.2.6. Situation actuelle – conclusion

La description de l'état présent des cinq variables du modèle développé pour caractériser la stabilité de la RDC souligne le caractère précaire de celle-ci et génère des inquiétudes légitimes :

- l'infrastructure actuelle est insuffisante pour favoriser le développement du secteur des hydrocarbures : il y a peu de routes, pas de pipelines ni de raffineries ;
- peu de compétences clés sont disponibles, tant dans l'administration que dans le secteur privé ;
- la gouvernance est faible : la nouvelle législation sur l'exploitation des hydrocarbures est imparfaite et ne combat pas assez la corruption, le respect de l'environnement ne figure pas parmi les priorités de l'administration, la transparence n'est pas assurée en matière de circulation de l'information ;
- les acteurs locaux sont nombreux, souvent corrompus et, en règle générale, exclus du débat sur la distribution des bénéfices de l'exploitation des ressources, d'où leur tendance à se les approprier de manière illégale ou non concertée ;
- l'analyse du rôle des acteurs internationaux souligne le peu de soutien dont jouit la RDC : voisins méfiants ou dominants, voire expansionnistes, organisations africaines qui peinent à avancer sur le terrain de l'entente et de la collaboration entre leurs membres, poursuite d'intérêts stratégiques contradictoires par la Chine et les États-Unis, rôle limité de la Belgique, piétinement de la MONUSCO, pratiques douteuses des compagnies pétrolières présentes en RDC.

Ce diagnostic rejoint le jugement émis par l'Institute for Economics and Peace, dont l'index de paix positive classe la RDC en 156e place sur 162 (Institue for Economics and Peace 2015 : 24-25)…

Nous allons à présent nous attacher à identifier, à partir de cette situation actuelle, les instruments 3D (Diplomatie, Développement, Défense) qui pourraient favoriser le développement d'un scénario positif, dans lequel l'exploitation des hydrocarbures participe à l'établissement d'une paix positive et durable.

2.3. Scénario positif – description

Le scénario positif part de l'hypothèse que la RDC se définit une politique énergétique cohérente, sur un horizon de 20 ans et articulée sur les ressources suivantes.

Objectifs à court terme (5 ans) :

- augmenter l'exploitation du pétrole *off-shore* dans le bassin Muanda à 250 000 barils par jour, après avoir atteint un accord équilibré avec l'Angola sur la ZEE congolaise (voir la section 2.2.5.) ;
- exploiter le gaz du lac Kivu, puisque la rentabilité de cette source est prouvée par les développements récents au Rwanda ;
- développer des centrales hydroélectriques décentralisées de taille réduite, comme le projet Ruzizi III (147 MW), à budget d'investissement restreint, qui facilitent l'accès des régions, poumons économiques, à l'électricité.

Objectifs à moyen terme (10-20 ans) :

- accélérer la prospection détaillée du Graben Tanganyika, où la quantité la plus importante de ressources pétrolières a été pressentie (8 milliards de barils) et où les contraintes environnementales sont plus légères que dans le Graben Albertine ;
- garder les gisements potentiels du Graben Albertine en réserve pour des temps plus propices avec un prix du pétrole plus élevé et une situation sécuritaire plus stable.

Cette politique pragmatique réalise un équilibre sain entre trois sources d'énergie et donne la priorité à des ressources d'hydrocarbures avérées, exploitables dans des délais raisonnables. Elle ne contredit pas non plus la sécurité énergétique à long terme : ainsi, le projet du barrage du Grand Inga ne doit pas être abandonné, mais sa réalisation doit s'envisager dans la durée.

La première condition essentielle à l'application de cette stratégie, la garantie de son succès, est la mise en place d'éléments clés de gouvernance. La nouvelle loi sur les hydrocarbures doit être modifiée pour assurer une meilleure transparence dans l'attribution des concessions et pour canaliser la participation de l'État aux CPP via la seule Cohydro. Une réforme du régime fiscal du secteur minier s'impose aussi, comme suggéré par le FMI, afin d'aligner sa contribution au budget congolais avec celle des hydrocarbures (International Monetary Fund 2015 : 20). La répartition, entre Kinshasa et les provinces, des recettes fiscales et financières des industries extractives s'effectuera en parfaite conformité avec les règlements qui la régissent. La RDC respectera ses engagements internationaux en matière de protection de l'environnement, ce qui suppose de garder le territoire du Parc

national des Virunga intact et d'y bannir les activités pétrolières. Enfin, les autorités congolaises devront garantir la transparence de l'information sur les concessions, les CPP et les flux financiers entre l'État et les opérateurs des champs pétrolifères, en accord avec les pratiques de l'ITIE. La lutte contre la corruption passe par ces mesures structurelles.

Une fois ces mesures de gouvernance initiées, l'accès du Congo-Kinshasa aux compétences clés pour développer le secteur des hydrocarbures se verra facilité. En effet, les multinationales pétrolières et les opérateurs compétents montreront alors davantage d'intérêt à s'établir en RDC. Ils y apporteront leur savoir-faire, qui se transmettra à leurs employés congolais.

Par ses interactions avec ces firmes spécialisées, la Cohydro enrichira ses connaissances en gestion pétrolière. La coopération au développement peut aussi accélérer ce transfert de compétences, entre autres par l'octroi de bourses d'études permettant à de jeunes Congolais de participer au programme conjoint de formation entre l'Université catholique de Louvain et l'Institut français du Pétrole.

La présence d'opérateurs pétroliers expérimentés avec une assise financière solide favorisera aussi le développement de l'infrastructure, par un engagement de ces derniers à y contribuer en échange d'avantages fiscaux temporaires. Pareil accord permettrait d'améliorer en priorité le réseau routier, l'accès aux soins et l'éducation, trois vecteurs de développement économique avec un effet multiplicateur élevé. Sur le plan sectoriel, le site de la raffinerie de Muanda pourrait être réhabilité, avec la construction de capacités modernes, plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement. La construction de pipelines, exercice coûteux, ne figure pas parmi les priorités si l'exploitation pétrolière se concentre dans le bassin Muanda – une collaboration avec l'Ouganda pourrait toutefois s'envisager autour de son futur oléoduc (voir la figure 7), afin d'approvisionner l'Est congolais en produits raffinés et ensuite, si le Graben Albertine est exploité, d'en exporter le pétrole brut. Toujours au niveau de l'infrastructure, la construction d'une centrale thermique de 200 MW sur les bords du lac Kivu, alimentée par le gaz méthane, assurera l'accès à l'électricité dans les provinces orientales. Tous ces projets créeront de l'emploi, accroîtront le niveau de vie de la population et augmenteront par conséquent les recettes fiscales de l'État congolais.

Cela nous amène à la quatrième variable de notre modèle d'analyse, les acteurs locaux. Nous formulons l'hypothèse que Kabila ne monopolise pas le pouvoir et que le Gouvernement congolais se consacre en priorité à moderniser l'administration, à développer l'éducation et la santé, à assurer la loyauté et l'efficacité des FARDC par des salaires décents et réguliers pour ses membres, ainsi qu'une formation et un équipement adéquats.

Dans les provinces, l'accent se porte sur le dialogue communautaire, facilité par la libre circulation de l'information qui permet un débat ouvert.

Transparence et respect mutuel caractérisent les relations entre Kinshasa, les gouverneurs et les opérateurs pétroliers. Ces derniers prennent en compte les contraintes locales et intègrent des mesures d'atténuation dans leurs plans, en cas d'impact social ou environnemental négatif de l'activité extractive. La juste répartition des recettes fiscales entre la capitale et les provinces permet à celles-ci de financer des projets de bien-être. Les éléments locaux des FARDC assurent la stabilité de l'État de droit.

Ces facteurs positifs entraînent deux effets bénéfiques : les groupes rebelles perdent vite leur raison d'être, les tensions internes se réduisent et la sécurité règne, ce qui accroît l'attractivité du pays pour les investisseurs étrangers.

Quant aux acteurs internationaux, la Belgique renforce le volet « éducation » de son aide au développement ainsi que ses efforts de formation des FARDC, avec une attention particulière aux aspects de loyauté. La Chine poursuit ses projets d'infrastructures, mais cette fois avec des standards de qualité acceptables (la Belgique pourrait servir d'auditeur auprès du Gouvernement congolais en cette matière). Les États-Unis, satisfaits de la stabilité en RDC, limitent leur soutien à l'Ouganda et au Rwanda.

Du côté des pays limitrophes, une relation d'interdépendance stabilisatrice se construit avec le Congo-Kinshasa. Le nouveau président congolais négocie une définition équilibrée des eaux territoriales avec l'Angola, ce qui permet l'exploitation de nouvelles ressources pétrolières, voire le développement d'infrastructures communes (raffinerie, terminal gazier). Un courant commercial se crée avec l'Ouganda par l'extension de son pipeline vers le Kivu, ce qui facilite la fin du litige territorial autour du lac Albert. Les relations avec le Rwanda s'améliorent par le levier de la production commune d'électricité, générée par les centrales Ruzizi I et II, les projets Ruzizi III et la centrale thermique établie sur les rives du lac Kivu. Le déclin des FDLR contribue aussi à améliorer les relations entre les deux pays.

Cette interdépendance stabilisatrice est maintenue par l'Union africaine et la SADC, qui œuvrent à l'application de l'accord d'Addis-Abeba par lequel les voisins du Congo-Kinshasa renoncent à leurs prétentions territoriales sur l'Est congolais et à toute ingérence dans ses affaires intérieures. Le rôle de ces institutions s'avère essentiel, car le Rwanda et l'Ouganda doivent accepter de perdre de leur influence dans la région des Grands Lacs et renoncer à une part de leurs revenus puisque le commerce illégal des minerais est en net recul.

Quant à l'Afrique du Sud, elle a tout à gagner d'une RDC stable et prospère : ses ports exportent les minerais congolais et le rôle croissant de Kinshasa dans la production d'hydroélectricité présente à terme une opportunité de fourniture énergétique.

La MONUSCO se concentre sur la résolution locale, et non plus centralisée, des tensions et veille à la loyauté des FARDC.

Figure 9 : scénario positif – synthèse

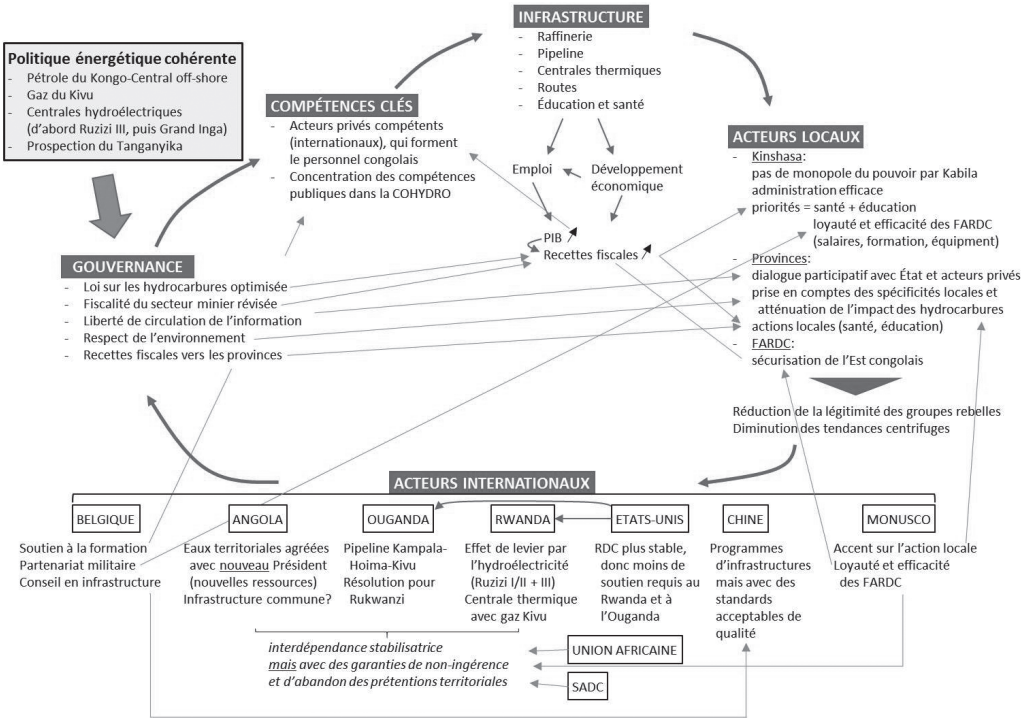

Ce scénario constructif (figure 9) conduit à une paix positive par un cercle vertueux amorcé par des initiatives de gouvernance, condition préliminaire au progrès. Des actions bénéfiques sur les autres variables maintiennent ce mouvement, le raffermissent par un effet de renforcement mutuel des décisions prises. Ce processus, conçu dans le contexte des hydrocarbures, peut aussi devenir une référence utile pour la RDC dans son chemin vers le bien-être durable.

3. Recommandation

Le scénario positif décrit ci-dessus confirme qu'agir sur la gouvernance constitue la clé de voûte de tout programme de stabilisation en RDC. Pour inciter la société congolaise à suivre cette voie, nous devons lui décrire l'impact économique escompté d'une exploitation accrue des hydrocarbures, mais surtout, la convaincre que le développement du pays exige une politique énergétique cohérente.

Une fois ce cadre fixé, nous pouvons implanter une séquence d'initiatives 3D sous l'égide de la Belgique. Ces initiatives pourront s'échelonner sur une durée ambitieuse mais réaliste (de 10 à 20 ans), dans une relation d'interdépendance qui garantit la collaboration des autorités congolaises.

À court terme, sur le plan diplomatique, la Belgique doit, de concert avec d'autres acteurs internationaux, maintenir la pression pour refuser l'accès de Kabila à un troisième mandat, éventuellement par des sanctions circonscrites aux dirigeants congolais. En échange, nous pouvons engager nos capacités de négociation pour rompre l'isolement international du Congo-Kinshasa. Ainsi, une intervention appuyée auprès de l'ONU, de concert avec l'UA, permettrait d'obtenir que la MONUSCO modifie l'exécution de son mandat, vers une focalisation sur l'action locale – comme suggéré par la nouvelle orientation du programme I4S (Rift Valley Institute 2016).

Des opportunités existent également à brève échéance dans le domaine du développement. La Belgique peut de fait rapidement améliorer la formation des Congolais en gestion de l'énergie par des programmes d'échanges universitaires et des stages au sein d'entreprises belges spécialisées dans la distribution du gaz et de l'électricité. Cet axe de collaboration devra être conditionné à l'amélioration de la loi congolaise sur les hydrocarbures et à la révision de la fiscalité du secteur minier, deux domaines dans lesquels nos spécialistes peuvent apporter leur assistance, dans le cadre de l'ITIE.

La RDC pourrait aussi bénéficier de l'expertise belge, en collaboration avec l'UE, la SADC et la CIGRL, pour dessiner les contours d'une politique énergétique cohérente, en s'inspirant notamment de l'expérience norvégienne au Sud-Soudan. Cette avancée permettra d'attirer les investisseurs et, dès lors, d'initier des projets urgents d'infrastructures de transport, d'éducation et de santé auxquels des entreprises belges pourront contribuer.

Enfin, toujours à court terme, mais sur le plan de la défense, la Belgique doit élargir son partenariat militaire avec Kinshasa, par un nouveau volet sur la loyauté des FARDC. Outre l'entraînement et la formation des militaires, une politique de rémunération cohérente renforcera la motivation de ceux-ci à servir leur pays. Le programme européen EUSEC a certes réalisé des avancées dans ce domaine, mais surtout sur un plan opérationnel (paiement régulier des salaires ; European External Action Service 2015). La réflexion sur une armée moins grande, mais spécialisée et mieux payée doit être poursuivie.

À plus long terme, les diplomates belges doivent jouer un rôle actif auprès d'institutions comme l'UA et la SADC pour promouvoir des solutions aux conflits frontaliers de la RDC. Notre longue expérience en matière de dialogue intercommunautaire servirait également à instaurer un règlement local des disputes, par un processus pragmatique et participatif. Dans une perspective encore plus large, la coopération au développement se consacrera aux infrastructures spécifiques à l'énergie, dont la réalisation requiert davantage de temps : raffinerie, réseaux de distribution, centrales hydroélectriques, en ce compris le Grand Inga. La Belgique pourra user de son influence auprès de la Banque mondiale et de la BEI (Banque européenne d'Investissement) pour sécuriser le financement de ces projets,

ce qui conférerait à nos entreprises une position préférentielle pour y participer. N'oublions pas en effet la concurrence chinoise dans la construction de grands barrages comme celui des Trois Gorges, en amont de Shanghai.

Ce programme d'initiatives doit aussi inclure des mesures de réaction au développement éventuel d'un scénario négatif, qui verrait la RDC s'enfoncer dans le chaos. Ainsi, notre Défense continuera à planifier l'évacuation d'urgence des ressortissants européens localisés en RDC. Nos diplomates doivent également se montrer prêts à stopper des programmes de formation ou d'assistance si les autorités congolaises n'améliorent pas leur gouvernance. Un suivi actif et coordonné de l'évolution du Congo-Kinshasa par les militaires, les diplomates et les coopérants belges sur le terrain est donc essentiel.

Une synthèse de cette recommandation est reprise à la figure 10.

Conclusion

Le développement des hydrocarbures en RDC constituera un facteur de stabilisation du pays à la condition que ce développement soit organisé de façon cohérente et dans une bonne gouvernance.

Certains bassins gaziers et pétroliers du Congo-Kinshasa présentent un potentiel immédiat (lac Kivu, gisements *off-shore*), d'autres à plus long terme (Graben Tanganyika). Leur exploitation, dans le cadre d'une politique énergétique cohérente qui prévoit aussi d'exploiter le potentiel hydroélectrique, générera un développement économique certain et donc des recettes supplémentaires pour l'État.

Mais cette « manne pétrolière » ne contribuera à stabiliser la RDC que si ses dirigeants établissent les conditions d'une bonne gouvernance : des réglementations efficaces, un processus décisionnel transparent, le respect de l'environnement, la liberté d'expression, la lutte contre la corruption.

Nous touchons là au cœur du problème de la RDC : le concept de gouvernance y est encore embryonnaire, au sein de la classe politique et dans la société civile. De par ses liens historiques avec ce pays, la Belgique se doit d'apporter une contribution active au développement de saines pratiques de gestion publique. Deux leviers se présentent pour atteindre cet objectif : d'une part, la politique de la main tendue, qui propose un transfert de compétences et une collaboration économique, d'autre part, l'exercice de pressions diplomatiques positives, dans le respect de la souveraineté congolaise, par le biais d'acteurs multinationaux tels que l'Union africaine, la SADC, l'ITIE et l'ONU.

Ce programme d'amélioration de la gouvernance, renforcé par des initiatives en matière de compétences, d'infrastructures et de relations internationales, pourra alors entamer un cercle vertueux qui mènera à une paix positive, une stabilisation du pays.

Figure 10 : recommandation – synthèse

Instrument	Description	Leviers pour la mise en oeuvre	Variables du modèle d'analyse affectées	Réalisation (échelle de temps non linéaire) Année 2	Année 5	Année 10	Année 20
DIPLOMATIE							
Pression sur le Président Kabila	Insistance sur le respect de la loi électorale	Union Européenne	Gouvernance Acteurs locaux				
Rupture de l'isolement international de la RDC	Révision du mandat de la MONUSCO	Union Africaine, SADC, ONU	Acteurs internationaux Acteurs locaux				
	Résolution des conflits frontaliers	Union Africaine, SADC	Acteurs internationaux				
Dialogue intercommunautaire	Expertise dans la médiation des conflits locaux	ONU	Acteurs locaux				
DEVELOPPEMENT							
Assistance juridico-technique en matière de législation	Révision de la loi sur les hydrocarbures et du code minier	ITIE, ONU	Gouvernance Acteurs locaux				
Assistance en formation et éducation	Programmes d'échange universitaires et stages en entreprises belges		Compétences-clés	bourses d'études	création d'une chaire dans une université congolaise		
Conseil en politique énergétique	Support pour définir une politique énergétique cohérente	Union Européenne, SADC, CIGRL	Gouvernance				
Projets d'infrastructure	Participation à la conception, la réalisation et au financement	Banque Mondiale, BEI	Infrastructure	routes, education, santé	raffinerie, réseau de distribution, centrales hydroélectriques	développement du Graben Tanganyika	Grand Inga
DEFENSE							
Partenariat militaire	Renforcement par un volet sur la loyauté des FARDC	Union Européenne	Acteurs locaux Gouvernance				
Plan d'évacuation	Evacuation d'urgence des ressortissants UE établis en RDC		Acteurs locaux Acteurs internationaux		processus continu		
Monitoring	Suivi permanent de la situation sur le terrain		Gouvernance Acteurs locaux Acteurs internationaux		processus continu		

Légende :

A → B **relation de conditionnalité :** l'initiative B ne sera démarrée ou maintenue que si l'initiative A amène (ou promet d'amener) des résultats tangibles

Carte de référence des localités citées

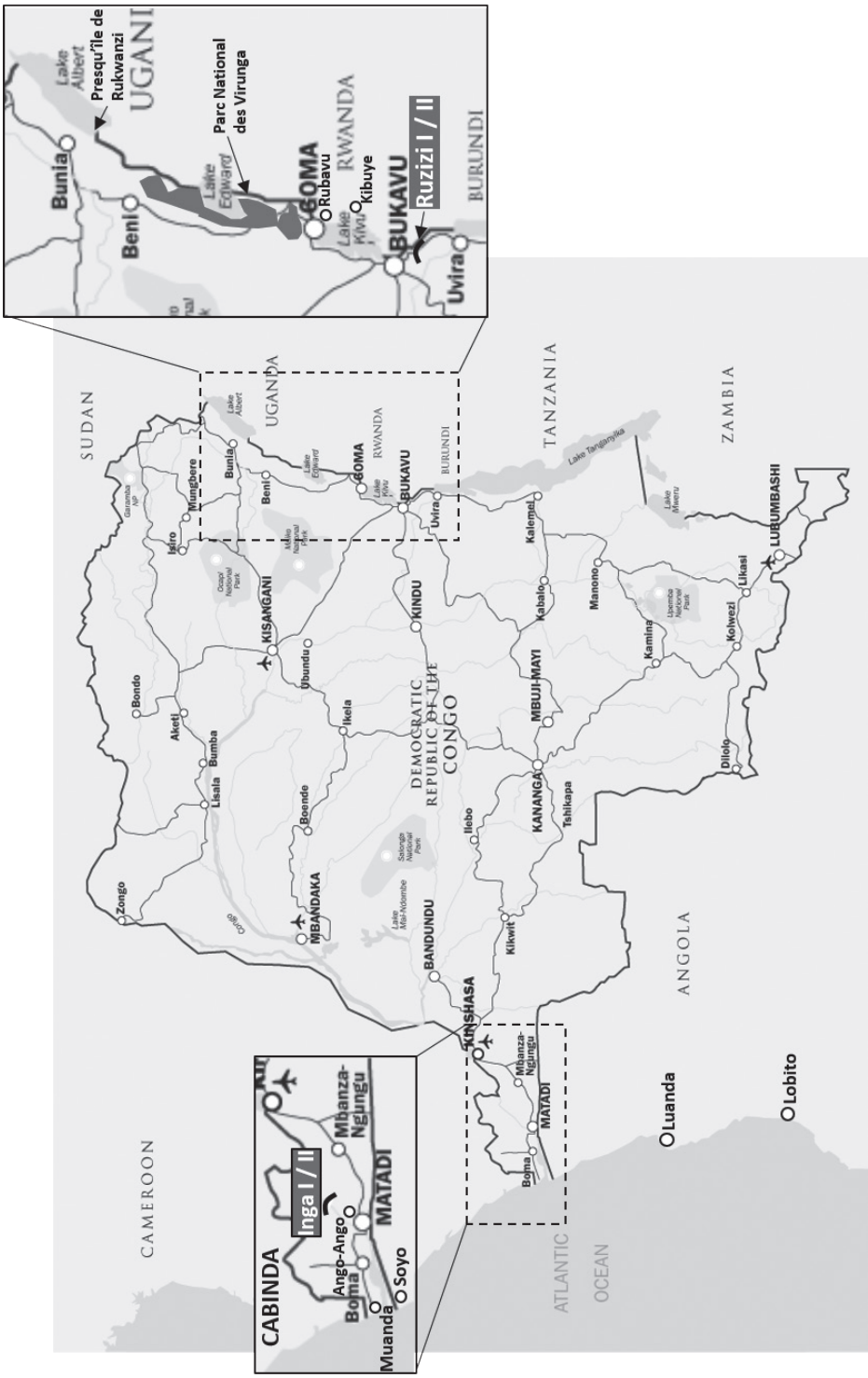

Bibliographie

Africa Energy Intelligence. 2014 (8 avril), n° 720.

Africa Energy Intelligence. 2015 (20 janvier), n° 738.

Africa Energy Intelligence. 2016 (26 janvier), n° 762.

Africa Energy Intelligence. 2016 (23 août), n° 775.

Africa Energy Intelligence. 2016 (20 septembre), n° 777.

Africa Energy Intelligence. 2016 (18 octobre), n° 779.

Africa Energy Intelligence. 2016 (1er novembre), n° 780.

Africa Energy Intelligence. 2016 (15 novembre), n° 781.

Agence pour le Commerce extérieur. 2015 (mars). « Les relations commerciales de la Belgique avec la République démocratique du Congo ».

Angola Luanda Pitigrili. En ligne : http://angola-luanda-pitigrili.com (consulté le 13 mars 2016).

Angop. 2015 (30 janvier). « Sonangol et Congolaise des Hydrocarbures signent un accord ». En ligne : http://m.portalangop.co.ao/angola/fr_fr/noticias/economia/2015/0/5/Sonangol-Congolaise-des-Hydrocarbures-signent-accord,2b32ded2-01a4-4055-97c9-52bb717a133d.html (consulté le 5 mars 2016).

Bucyalimwe Mararo, S. 2015. « La République démocratique du Congo dans le tourbillon est-africain ». *Horizons et Débats* 20/21.

Chambre des Représentants de Belgique. 2014 (27 novembre). Note de Politique générale de Défense, paragraphe 3.3 « Afrique », document n° 54 0588/022.

Conférence minière sur la bonne gouvernance et la transparence. 2014 (24-25 mars). « État des lieux de la recherche pétrolière et gazière dans le lac Kivu », E. Ndimubanzi, Goma.

CongoForum. 2010. « Qui freine et bloque l'exploitation du pétrole en RDC ? ». En ligne sur : www.congoforum.be (consulté le 14 janvier 2016).

CTB, Agence belge de Développement. En ligne : www.ctbbtc.org (consulté le 21 février 2016).

European External Action Service. 2015 (mai). « Brochure sur les 10 années de la mission EUSEC ». En ligne : http://eeas.europa.eu/csdp/missions-and-operations/eusec-rd-congo (consulté le 25 mars 2016).

France Diplomatie – Ministère des Affaires étrangères et du Développement international. 2016 (4 mars). « Présentation de la République démocratique du Congo ».

Global Witness. 2015 (23 décembre). « Global Witness welcomes the EU Parliament resolution to protect Virunga ». Press Release.

Human Rights Watch. 2014 (janvier). *World Report 2014, country summary. Democratic Republic of Congo*. En ligne : www.hrw.org/world-report/2014 (consulté le 2 janvier 2016).

Institute for Economics and Peace. 2015 (octobre). « Positive Peace Report 2015. Conceptualising and measuring the attitudes, institutions and structures that build a more peaceful society ».

International Crisis Group. 2012 (11 juillet). « L'or noir du Congo : risque d'instabilité ou opportunité de développement ? » Rapport Afrique n° 188.

International Institute for Environment and Development. 2012. « How to scrutinize a production sharing agreement. A guide for the oil and gas sector based on experience from the Caspian Region ».

International Monetary Fund. 2015 (octobre). Country Reports. *Democratic Republic of the Congo*, n °15/280.

iPAD (Infrastructures en Afrique, Partenariats pour le Développement) & RDC Forum Pétrole et Gaz. 2013 (17-18 septembre). « Les besoins en infrastructures pour le développement du secteur pétrolier intermédiaire et aval – Infrastructures de transport-stockage des produits pétroliers ». Présentation du Pr Alain Ilunga Kitombowle.

iPAD (Infrastructures en Afrique, Partenariats pour le Développement) & RDC Forum Pétrole et Gaz. 2014 (10-11 septembre). « Avancement et progrès dans l'exploration de la Cuvette centrale – cas du bassin de la cuvette congolaise ». Présentation en ligne sur : www.miningreview.com

ITIE RDC & Moore Stephens LLP. 2015 (décembre). Rapport ITIE RDC 2014. En ligne sur : www.itierdc.net (consulté le 5 mars 2016).

Jeune Afrique. 2010 (29 mars). « Dossier Pétrole : les frontières de la discorde ».

Jeune Afrique. 2015 (9 juillet). « Le grand gâchis de l'hydroélectricité en Afrique ».

Jeune Afrique. 2015 (3 novembre). « RDC : mauvaise passe pour le groupe pétrolier Soco ».

Jeune Afrique. 2015 (24 novembre). « RDC : quel avenir pour le pétrole du parc des Virunga ? ».

Jeune Afrique. 2016 (18 janvier). « RDC : le Togolais Edem Kodjo à Kinshasa pour jouer les facilitateurs au nom de l'UA ».

Jeune Afrique. 2016 (22 janvier). « RDC-Ouganda : Global Witness appelle à empêcher l'exploitation pétrolière dans le parc des Virunga ».

Jeune Afrique. 2016 (26 septembre). « RD Congo : les États-Unis gèlent les avoirs de deux généraux, John Numbi et Gabriel Amisi ».

Jeune Afrique. 2016 (15 novembre). « RDC : devant le Congrès, Joseph Kabila reste vague sur son avenir politique ».

La Défense. 2014 (janvier). « La valeur de la Défense belge ».

Larmer, M., Laudati, A. & Clarck, J.F. 2013. « Neither war nor peace in the Democratic Republic of Congo: profiting and coping amid violence and disorder ». *Review of African Political Economy* 40 (135) : 1-12. En ligne sur : www.tandfonline.com (consulté le 12 décembre 2015).

Lemarchand, R. 2015. « Reflections on the recent historiography of Eastern Congo ». *The Journal of African History* 5 (3) : 417-435. En ligne sur : http://journals.cambridge.org/AFH (consulté le 14 décembre 2015).

« Loi n° 15/012 du 1er août 2015 portant Régime général des Hydrocarbures, Cabinet du président de la République ». 2015 (7 août). *Journal officiel de la République démocratique du Congo* 56e année, numéro spécial.

Misser, F. 2013. « Enjeux et défis d'une province pétrolière en devenir ». In S. Marysse & J. Omasombo (éd.), *Conjonctures congolaises 2012. Politique, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RD Congo*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 83), pp. 147-176.

Mission Angola. En ligne : http://www.mission-angola.ch/francais (consulté le 13 mars 2016).

ONU, Conseil de Sécurité. 2016 (9 mars). « Rapport du secrétaire général sur la MONUSCO » S/2016/233.

Perenco. 2015. En ligne : www.perenco.com (consulté le 6 décembre 2015).

Reporters sans Frontières. 2016 (20 avril). « La République démocratique du Congo 152e au Classement mondial de la liberté de la presse ».

Reuters. 2014 (7 août). « Israeli billionaire finds 3-bln-barrel oil reserve in Congo ». En ligne : http://af.reuters.com/article/topNews/idAFKBN0G714320140807

Reuters. 2015 (9 juillet). « China's 'infrastructure for minerals' deal gets reality-check in Congo ».

Rift Valley Institute. 2016 (mars). « Les remous de la stabilisation au Congo ».

Statista. 2015. « Top 10 oil companies worldwide based on daily production as of 2014 ». En ligne : www.statista.com/Industries/Chemicals & Resources/Fossil Fuels/site (consulté le 9 décembre 2015).

South African Development Community. En ligne : http://www.sadc.int/ (consulté le 26 mars 2016).

The Africa Report. 2015 (novembre). « Democratic Republic of Congo. DRC Country Profile 2015: presidential wait-and-see ». En ligne : http://www.theafricareport.com/Central/democratic-republic-of-congo-drc-country-profile-2015-presidential-wait-and-see.html (consulté le 12 janvier 2016).

The East African. 2016 (8 octobre). « Congolese President Kabila in Tanzania for trade talks ». En ligne : http://www.theeastafrican.co.ke/news/Congolese-President-Kabila-in-Tanzania-for-trade-talks/2558-3409818-8i9lmtz/index.html

The Guardian. 2013 (24 février). « Eleven states sign United Nations deal for peace in Congo ».

The New Times. 2015 (10 décembre). « REG, Symbion Power deal to cut power tariffs ».

The Observer. 2015 (14 octobre). « Tanzanian route throws race for Uganda's oil pipeline wide open ».

Victor, J.-C., Raisson, V. & Tetart, F. 2007. *Le Dessous des cartes. Atlas d'un monde qui change*. Paris : Éditions Tallandier/ARTE éditions.

World Factbook, Central Intelligence Agency. 2016. En ligne : www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook (consulté le 4 janvier 2016).

7sur7.cd. 2014 (31 octobre). « SOCIR : Kinshasa a refusé les offres de Shell et de Mobil ». En ligne : http://7sur7.cd/new/socir-kinshasa-refuse-les-offres-shell-mobil/

Entretien

Interview de Stefaan Marysse, directeur honoraire de l'Institut du Développement de l'Université d'Anvers, directeur du CRE-AC (Centre de Référence et d'Expertise pour l'Afrique centrale), réalisée le 5 mars 2016 : liste des questions posées :

Question 1 : Quel scénario, en matière de stabilité de la RDC, serait le plus probable si les ressources d'hydrocarbures venaient à être économiquement exploitables ? Une stabilisation du pays ou plutôt une avancée dans le chaos ?

Question 2 : Comment jugez-vous les relations de la RDC avec ses voisins ? Avec l'Afrique du Sud ?

Question 3 : Quel rôle jouent ou pourraient jouer les institutions ou pays suivants dans la stabilisation du pays :

- *Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL)*
- *MONUSCO*
- *Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE)*
- *Belgique*

Question 4 : Quels éléments 3D (Diplomatie, Développement, Défense) pourraient être actionnés pour stabiliser la RDC ?

Annexes

Annexe 1 : répartition type des flux financiers dans le cadre d'un contrat de partage de production (« CPP »)

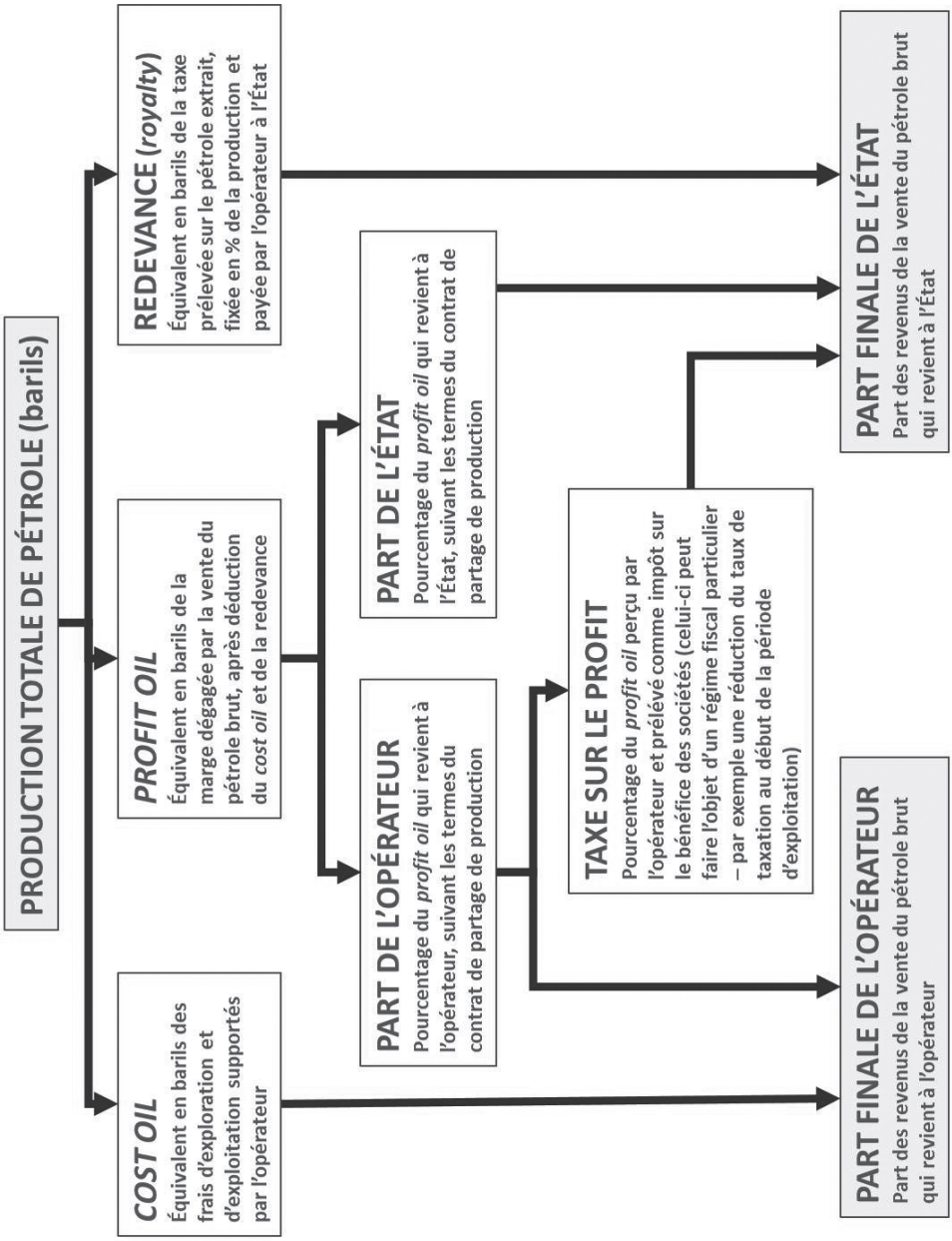

Source : International Institute for Environment and Development 2012 : 26.

Annexe 2 : correspondance entre les variables du modèle d'analyse et les facteurs clés de la paix positive

Variables du modèle d'analyse	**Facteurs clés**
Infrastructure	**Environnement sain pour les affaires** (conditions économiques, support public à la conduite des affaires)
Compétences clés	**Haut niveau de capital humain** (population compétente par l'éducation et la promotion du savoir)
Gouvernance	**Gouvernement efficace** (qualité des services publics, stabilité politique, confiance de la population)
	Distribution équitable des ressources (équité dans l'accès à l'éducation et à la santé, voire équité dans la distribution des revenus)
	Faible niveau de corruption
	Libre circulation de l'information (indépendance des médias, accès de la population aux médias)
Acteurs locaux	**Acceptation des droits d'autrui** (lois, normes, us et coutumes qui règlent les rapports entre citoyens, niveau de tolérance entre groupes ethniques, linguistiques, religieux et socio-économiques)
Acteurs internationaux	**Bonnes relations avec les voisins** (relations paisibles, intégration régionale)

Source : Institute for Economics and Peace 2015 : 10.